

Budget du Québec : Pas de cadeau pour les organismes communautaires Famille!

Québec, le 27 mars 2018 – «Le gouvernement Couillard vient encore une fois de rater une belle occasion d'améliorer la situation financière des organismes communautaires qui accompagnent les familles monoparentales et recomposées. Ces derniers sont toujours à bout de souffle et doivent pourtant répondre à des demandes de plus en plus complexes de la part des familles qui les fréquentent», se désole Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. En effet, on ne retrouve dans le budget 2018-2019 aucune indexation ni augmentation pour les 280 organismes communautaires Famille reconnus par le ministère de la Famille. De son côté, la Fondation Julien bénéficiera d'un montant additionnel de 5 M \$ pour cette année. Rappelons, que la moyenne de financement des OCF est d'environ 70 000 \$, comparativement à 130 000 \$ pour les groupes à mission comparable financés en santé et services sociaux.

Pour leur part, les 3000 organismes communautaires en santé et services sociaux se partageront 17 millions \$ de nouvelles sommes au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), ce qui représente une moyenne de 5 600 \$ par année par organisme. Pour les 1000 autres organismes communautaires soutenus financièrement par quinze ministères et dix organismes gouvernementaux, ils se partageront un maigre montant de 5,5 M \$, soit 5 000 \$ par organisme. Nous sommes très loin des demandes du mouvement communautaire autonome *Engagez-vous pour le communautaire* qui réclame 475 M \$ dont 18M \$ pour les OCF.

Des milliers d'enfants toujours privés de leur pension alimentaire

Nous aurions également souhaité que le ministre des Finances en profite pour mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants. Rappelons que ces montants sont considérés comme un revenu dans quatre programmes : à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. Ceci a pour effet de priver des dizaines de milliers d'enfants de montants qui sont versés en leur nom. En bout de ligne, ce sont des dizaines de millions de dollars qui aboutissent dans les coffres de l'État plutôt que de répondre aux besoins des enfants.

Déjà, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les Territoires-du-Nord-Ouest ont cessé de récupérer les montants de pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale. Il est inacceptable que le Québec continue de perpétuer cette injustice! Les familles québécoises ne veulent pas se faire « gâter » par leur gouvernement; elles demandent que les droits de leurs enfants soient tout simplement respectés!

En terminant, la FAFMRQ tient toutefois à saluer la bonification du crédit d'impôt remboursable pour les proches aidants et son élargissement à ceux qui n'habitent pas avec la personne aidée.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

- 30 **-**

SOURCE : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Renseignements : Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, (514) 729-6666 / cel. (514) 710-6661.